commune de Venelles
13.127

Patrimoine d'intérêt local

En cours 10-10-2013

Identification
et localisation
(art. L.123-1-5-7 C.U)

CONSEIL
D'ARCHITECTURE,
D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE

"Les PLU peuvent : identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments sites et secteurs à protéger ou à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir le cas échéant, les propositions de nature à assurer leur protection."
Article L123-1-5-7 du code de l'urbanisme

Souhaitant doter son PLU d'un volet patrimonial en s'appuyant sur l'article L123-1-5-7 du code de l'urbanisme, la Commune de Venelles a initié une démarche de reconnaissance de son patrimoine bâti, urbain et paysager d'intérêt local, ne faisant l'objet d'aucune mesure de protection particulière, mais qui concoure à la qualité et à l'identité communale. Cette démarche se déroule en 3 phases:

***1. Identifier et repérer** sur le territoire communal les éléments ou ensembles bâtis ou paysagers*

***2. Expertiser et hiérarchiser** les éléments de patrimoine repérés.*

***3. Définir les mesures de préservation** en fonction de l'intérêt patrimonial.*
Correspondant aux phases 1 et 2 de la démarche, le présent document «identification du patrimoine d'intérêt local» est constitué de :

***1. Un tableau d'identification** qui liste et classe l'ensemble du patrimoine repéré par catégorie (élément bâti, ensemble bâti, élément paysager, ensemble paysager) par adresse postale et référence cadastrale , qui précise le motif (historique, culturel, écologique) et le niveau d'intérêt du patrimoine identifié (à signaler, à préserver).Le tableau synthétise et renvoie aux différentes fiches d'identification.*

***2. 29 fiches d'identification** qui précisent les principales caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des éléments recensés, décrivent et motivent leur intérêt. Les éléments ou ensemble à signaler peuvent faire l'objet de recommandations générales de préservation.*

***3. Deux cartes de localisation** (territoire communal et centre-ville) qui repèrent les fiches sur le territoire communal par leur numérotation en caractère gras, renvoyant aux fiches et au tableau d'identification. Elle introduit une hiérarchie dans les niveaux d'appréciation sur le patrimoine d'intérêt local, à savoir deux niveaux d'appréciation : «à préserver» et «à signaler».*

élément bâti *:* *concerne un élément construit, qu'il soit architectural ou urbain. exemple : un bâtiment, un mur, une clôture, une calade.*

ensemble bâti *:* *concerne un ensemble d'éléments construits, qu'ils soient architecturaux ou urbains. exemple : les éléments «mairie + église + fontaine + place» constituent un ensemble urbain bâti.*

élément paysager *:* *concerne un élément naturel ou introduit par l'homme à partir d'éléments naturels. exemple : un arbre, une haie, un ruisseau, une colline, un champs...*

ensemble paysager *:* *concerne un ensemble d'éléments naturels ou introduit par l'homme à partir d'éléments naturels. exemple : les éléments «alignement d'arbres + voie»; les éléments «haies brise vent + chemin + roubine»*

à signaler *:* *élément ou ensemble bâti ou paysager caractéristique qui est répertorié et qui peut évoluer dans le cadre d'un projet.*

à préserver *:* *élément ou ensemble bâti ou paysager caractéristique qui est répertorié et qu'il serait souhaitable de protéger. L'évolution de cet élément ou ensemble est limitée.*

mesures de protection : *Les éléments ou ensembles repérés au titre de l'article L-123.1.7 du C.U. font l'objet d'une protection particulière. Ils sont soumis :*

-au respect des ***dispositions particulières*** *au titre de la protection du patrimoine bâti et paysager, intégrées dans le règlement de PLU (p. 47).*

-aux ***préconisations*** *indiquées dans chacune des fiches d'identification du présent document, qui complètent les précédentes dispositions.*

-aux ***recommandations*** *complémentaires éventuelles, orales ou écrites, de l'architecte-conseil du CAUE.*

TABLEAU D'IDENTIFICATION

FICHE	NOM	ADRESSE	CADASTRE	CATÉGORIE	MOTIF D'INTÉRÊT	NIVEAU D'INTÉRÊT	PAGE
	Venelles le Haut						
01	LA SILHOUETTE ET LE SOCLE VERT	Venelles - le - Haut	AK; AI; AH; BY	ensemble paysager	culturel, écologique		6
02	L'ÉGLISE,SA PLACE ET SON BELVEDÈRE	Venelles - le - Haut	AH 141-143	ens. bâti & paysager	historique, culturel		7
03	LES FRONTAGES VILLAGEOIS	Venelles - le - Haut	AI	ens. bâti & paysager	culturel, écologique		8
04	L'ANCIEN MOULIN	Venelles - le - Haut	AK 71	élément bâti	culturel		10
05	L'ÉCOLE MAURICE PLANTIER	Venelles - le - Haut	AK 1	ensemble bâti	culturel		11
	Les Logis						
06	LES MAISONS DE FAUBOURG	Les Logis	AI; AP; AO	ensemble bâti	culturel		13
07	LES MAISONS SINGULIÈRES	Les Logis	AO 214-245; AI 203-157	ensemble bâti	culturel		14
	Ex RN 96						
08	LES ALIGNEMENTS D'ARBRES	Le long de la RD96	du nord au sud	ensemble paysager	culturel		16
09	LES RESPIRATIONS PAYSAGÈRES	Le long de la RD96	BE 55; BV 25; BR 26-84-50	ensemble paysager	culturel		17
10	LA COOPÉRATIVE VINICOLE	avenue de la Grande Bégude	BR 113	ens. bâti & paysager	historique, culturel		18
11	LE HAMEAU DES LOGISSONS	Lieu dit «les Logissons»	BN	ensemble bâti	culturel		19
	Plaine agricole						
12	LES MOTIFS & CULTURES	Le plan, La Croix de Pierre,Gailles	BL ;BK ;BI ;BC ; BH ; BE; BD; BB	ensemble paysager	écologique		21
13	LE CANAL DE PROVENCE	plaine agricole	BI 18; BH 30; BC 103	élément paysager	culturel, écologique		22
14	LES PETITS OUVRAGES	plaine agricole	BL ;BK ;BI ;BC ; BH ; BE; BD; BB	élément bâti	cuturel		23
15	LE MAS DE PLAINE	plaine agricole	BL ;BK ;BI ;BC ; BH ; BE; BD; BB	ens. bâti & paysager	culturel		24
16	LES BASTIDES DES CHAMPS	plaine agricole	BE 51-52; BL 43; BH 49-50; BL 48	ens. bâti & paysager	culturel		26
17	LES QUATRE TOURS	Lieu dit «Les quatre tours»	BH 93-94	élément bâti	historique		27
	Propriétés et domaines						
18	SAINT HIPPOLYTE	Lieu dit «St Hippolyte»	BI	ens. bâti & paysager	historique, écologique		29
19	VIOLAINE	Lieu dit «Violaine»	BS 12	ens. bâti & paysager	historique, écologique		32
20	FONT CUBERTE	Lieu dit «Fontcuberte»	AC 38-37	ens. bâti & paysager	historique, écologique		35
21	MONTRAVAIL	Lieu dit «Montravail»	BL	ens. bâti & paysager	historique, écologique		36

élément ou ensemble paysager à préserver — élément ou ensemble paysager à signaler — élément ou ensemble bâti à préserver — élément ou ensemble bâti à signaler

FICHE	NOM	ADRESSE	CADASTRE	CATÉGORIE	MOTIF D'INTÉRÊT	NIVEAU D'INTÉRÊT	PAGE
	Divers						
22	LES MAISONS DENSES DANS LA PENTE	allée du Castellas	AE 15	ensemble bâti	culturel		39
23	LA COULEUR, LA MATIÈRE	toute la commune	toute la commune	élément bâti	culturel		40
24	LES ARBRES REMARQUABLES	commune entière	toute la commune	élément paysager	culturel, écologique		41
25	LE PETIT PATRIMOINE RELIGIEUX	commune entière	toute la commune	élément bâti	historique, culturel		42
26	LE PATRIMOINE DE L'EAU	commune entière	toute la commune	élément bâti	historique, culturel		43
27	LA TOULOUBRE	sud de la commune	BI; BP; BO	ensemble paysager	écologique		44
28	LA FORÊT DE VENELLES STE CROIX	Les Fauris	BT 104; BZ 31	ensemble paysager	écologique		45
29	LE VALLON DES CAPONS	Les Capons	AD-AB	ensemble paysager	écologique		46

élément ou ensemble paysager à préserver | élément ou ensemble paysager à signaler | élément ou ensemble bâti à préserver | élément ou ensemble bâti à signaler

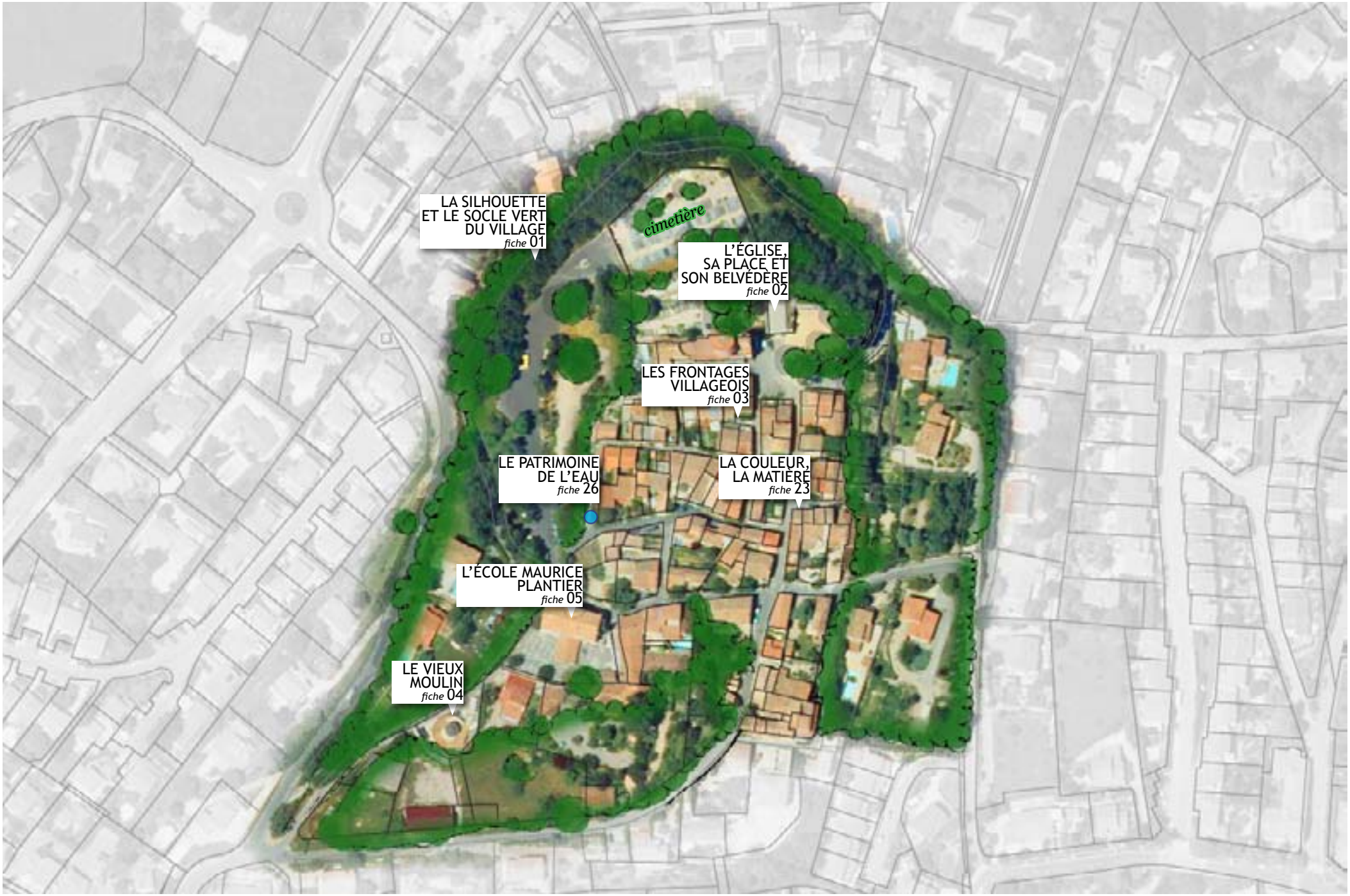
LA SILHOUETTE ET LE SOCLE VERT DU VILLAGE
fiche 01
cimetière
L'ÉGLISE, SA PLACE ET SON BELVÉDÈRE
fiche 02
LES FRONTAGES VILLAGEOIS
fiche 03
LE PATRIMOINE DE L'EAU
fiche 26
LA COULEUR, LA MATIÈRE
fiche 23
L'ÉCOLE MAURICE PLANTIER
fiche 05
LE VIEUX MOULIN
fiche 04

LA SILHOUETTE & LE SOCLE VERT DU VILLAGE

FICHE **01**

ADRESSE Venelles le Haut
CADASTRE AK; AI;AH; BY
CATÉGORIE ensemble paysager
MOTIF D'INTÉRÊT écologique, culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver

éléments constitutifs de la silhouette du village : église, château d'eau, grands pins et ensemble des boisements, talus et végétation des jardins privés formant le socle visuel végétal du vieux village

La silhouette de Venelles «Le Haut» est un élément identitaire de la commune, un repère paysager de qualité, un signal fort que l'on identifie depuis de nombreux points de vue, aussi bien depuis le Nord et ses quartiers résidentiels que depuis la zone d'activités située au Sud.

La silhouette bâtie formée par l'église et le château d'eau, pointe délicatement au dessus de la «ceinture verte» constituée pour l'essentiel de pins, et domine le territoire environnant. Les grands pins qui bordent la place de l'église s'en démarquent.

Ce socle végétal délimite clairement et met à distance le centre historique du village de ses extensions contemporaines. Cette ceinture est constituée majoritairement de boisements mais aussi de la végétation des talus et jardins qui entourent le vieux-village, apportant diversité et confort thermique à l'habitat. Des aménagements s'y intègrent sans pour autant l'altérer.

Les limites de cette ceinture verte sont tantôt floues, se noyant dans la végétation des jardins privés, tantôt soignées, soulignées par un détail d'empierrement de talus.

préconisations

Mesures de gestion visant à la préservation et au renouvellement des végétaux, notamment des gros sujets arborés. Soin apporté au traitement des clôtures et à l'intégration des constructions en incitant à la végétalisation.

L'ÉGLISE, SA PLACE ET LE BELVÉDÈRE

FICHE **02**

ADRESSE Venelles le Haut
CADASTRE AH 141 - 143
CATÉGORIE ensemble bâti et paysager
MOTIF D'INTÉRÊT historique, culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver

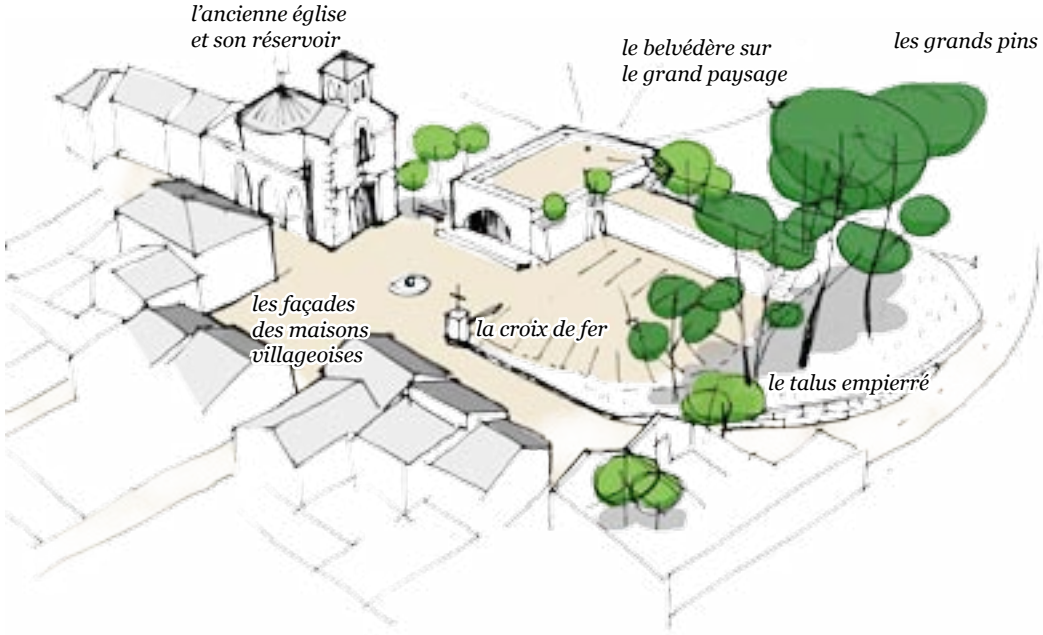

ensemble formé par l'église et son réservoir, la voûte Chabaud, sa place, les grands pins et le belvédère à préserver, et les façades à signaler

La place J-P Saez est la seule place du Vieux-Village. Sa situation est exceptionnelle, culminant à plus de 400 mètres, en balcon ouvert sur le grand paysage. Elle est constituée de différents éléments sur plusieurs niveaux.

La place se situe en partie basse. Vaste espace bordé par les façades des maisons de village d'un côté, par l'église, et l'épaisseur de la Voûte Chabaud de l'autre. Au Sud-Est, de grands pins filtrent les vues lointaines.

De l'ancienne église du XIX^{ème}, il ne reste aujourd'hui que la façade, le reste ayant été détruit lors du tremblement de terre de 1909. Elle offre aujourd'hui une silhouette atypique: un réservoir d'eau a été construit à la place de la nef.

La partie haute de la place, en belvédère, offre elle une lecture territoriale de grande ampleur. C'est un lieu d'observation privilégié entre Vaucluse et Bouches-du-Rhône : au Nord, la plaine de la Durance et la chaîne du Lubéron avec en arrière-plan lointain les pré-Alpes. Au Sud, en transparence derrière le houppier des pins, le massif de la Sainte-Victoire (territoire Nord du Grand Site), et par temps clair celui de la Sainte-Baume en arrière plan. A l'Est et à l'Ouest les vues sont plus courtes, butant sur les massifs boisés (chaîne de la Trévaresse, foret communale de Peyrolles-en-Provence)

préconisations

Pour toute intervention sur l'église et la voûte Chabaud, se référer aux prescriptions générales au bâti «à préserver» P.48. Préservation des éléments constitutifs de la place: église, façades, points de vue, pins et talus pierre.

LES FRONTAGES VILLAGEOIS

FICHE
03

ADRESSE Venelles le haut
CADASTRE AI
CATÉGORIE ensemble paysager et bâti
MOTIF D'INTÉRÊT écologique, culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

ensemble paysager et bâti formé par les façades et les ruelles, jardins, seuils jardinés, clôtures & murs de pierre dans la pente...

frontage privé :
1 *: façades & dispositifs architecturaux*
2: *terrain privé entre la limite de propriété et la façade du bâtiment*
frontage public :
3: *espace compris entre la limite de propriété et la chaussée*

éléments constitutifs des «frontages» *(d'après N. Soulier - Reconquérir les rues)*

Rue Grande

Les «courées»

Espaces ouverts

Les venelles

Clôture plantée dedans / dehors

Malgré la configuration dense et compacte du village, en maisons mitoyennes de hauteurs et volumétries variées et ruelles étroites, de nombreux jardins, cours ou espaces ouverts ont pris place dans les interstices. De confort ou ornementaux, ces espaces apportent fraîcheur et couleur au rythme des saisons. Travaillés en structures grimpantes, petits massifs, ou successions de pots, ils apportent richesse et diversité de par leur singularité.

Le frontage est le terrain compris entre la base d'une façade et la chaussée. L'aménagement de ces espaces privés ou publics contribue fortement à la qualité d'ambiance du lieu. Ils se développent ici selon plusieurs typologies :

*-**Rue Grande** : rue circulée, les «frontages» ne se développent pas directement sur rue mais latéralement. Alternance entre pignons et jardins privés, la végétation est soulignée par des murs de pierre assez bas qui laissent filer les vues.*
*-**Les courées** : espaces en impasse protégés, ils desservent individuellement les logements. fermés, parfois partagés, appropriés quand ils ne sont pas envahis par la voiture.*
*-**Les venelles** : étroites mais non-circulées. Sur l'espace public, la végétation peut s'installer au pied des façades, en micro jardins ouverts, sous forme de pot ou de plantation grimpante. Sur la parcelle, le jardinet est clos mais déborde sur la rue. Des treilles accompagnent les façades principales.*

La qualité du village tient à l'ambiance produite par la trame urbaine, constituée de parcelles irrégulières, où s'entremêlent sous différentes formes bâties et espaces extérieurs habités en proportion importante.

LES FRONTAGES VILLAGEOIS

Plantation pied de façade en pleine terre

Végétation grimpante sur pignon

Plantation pied de façade en pots

les volumétries fragmentées s'adaptent à la pente

Micro espace colonisé par la végétation

Murets en pierres et végétation

préconisations

Pour toute intervention sur les façades, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» P. 48.

Encourager l'appropriation et le développement de ces petits espaces colonisés par la végétation, qui constituent la trame verte villageoise. Pour cela, limiter l'emprise au sol bâtie à 2/3 de la surface de la parcelle.

Maintien des espaces ouverts existants, sur le domaine public et à l'échelle de la parcelle. Végétalisation sous différentes formes: (plantation des pieds de façades, treilles, pots, pleine terre...). Préservation de la qualité des clôtures et des soutènements bas pour laisser passer les vues, fréquemment en pierre...

Préserver les qualités propres à la typologie villageoise : volumétries fragmentées, teintes et matériaux, ordonnancement et proportion des ouvertures en façade.

L'ANCIEN MOULIN

FICHE
04

ADRESSE Venelles le Haut
CADASTRE AK 71
CATÉGORIE élément bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver

élément bâti du moulin

carte postale ancienne

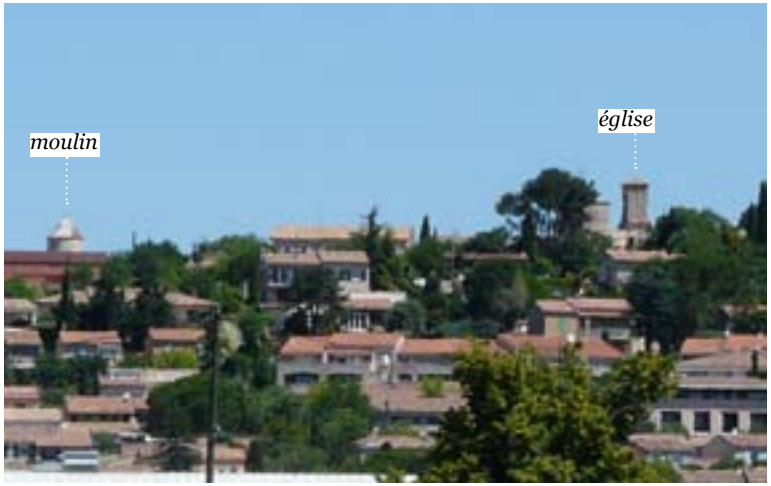

Situé à l'entrée de Venelles le Haut, l'ancien moulin à blé du seigneur, est aujourd'hui transformé en habitat.

Après sa construction en 1662, il a fonctionné pendant plus de deux siècles, puis s'est arrêté au début du XXème siècle.

Bien qu'il aie perdu ses ailes depuis, sa volumétrie initiale est restée intacte : le logement s'est adapté à cette forme atypique.

La silhouette du moulin, bien qu'en contrebas de l'église, reste un point de repère qui constitue l'identité et la silhouette du village.

préconisations

Pour toute intervention sur cet élément, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à préserver» P. 48.

Préservation du caractère ouvert et vegétalisé des abords du moulin appartenant au socle vert du vieux village. Valorisation de ses abords immédiats.

L'ÉCOLE MAURICE PLANTIER

FICHE
05

ADRESSE Venelles le Haut
CADASTRE AK 1
CATÉGORIE élément bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

élément bâti de l'école

carte postale ancienne

L'école Maurice Plantier, une école communale type Jules Ferry, construite en 1878 à Venelles le Haut pour son emplacement « au bon air».

Si aujourd'hui elle n'est qu'un seul et même établissement, son ancienne division en deux est encore lisible sur la façade: celle des filles à gauche, est séparée de celle des garçons à droite.

Dans les années 1880, les lois Jules Ferry on largement favorisé le développement des bâtiments scolaires. L'école devient un bâtiment public spécifique, d'importance locale.
Ces bâtiments sont encore clairement identifiables aujourd'hui : la séparation filles-garçons confère à ces bâtiments une composition symétrique.

L'inspiration est néo-classique, comme en témoigne le fronton central et les chapiteaux. La maçonnerie des écoles Jules Ferry est souvent reconnaissable à ses ouvertures encadrées de pierre et ses bandeaux et frises de briques rouges.

préconisations

Pour toute intervention sur cet élément, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» P. 48.

hameau des Logis

LES MAISONS DE FAUBOURG

FICHE
06

ADRESSE Les Logis
CADASTRE AI; AP; AO
CATÉGORIE élément bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

élément bâti représentatif de la typologie dominante de l'habitat du Bas-Village de Venelles: maison de faubourg

côté est : maisons ordonnancées en R+2

des silhouettes découpées et irrégulières

Rue du Grand Logis : le noyau ancien

côté ouest : maisons basses avec porche

photo ancienne

Le hameau des Logis s'est d'abord constitué au XVIIIème siècle autour de la rue du Grand Logis. Il s'est ensuite progressivement étendu le long la route des Alpes au XIXème siècle pour devenir aujourd'hui le centre de Venelles. Il est constitué de maisons accolées de part et d'autre de la rue: architecture modeste, parcelles irrégulières, les gabarits, découpés, sont petits, en R+1 ou en R+2, plus basses du côté ouest , généralement sur une ou deux travées (plus exceptionnellement 3).

Certaines portent encore les traces d'un passé agricole : les façades sont plus ou moins ordonnancées, mais les ouvertures, plus hautes que larges, parfois cintrées, suivent une composition décroissante; le dernier étage, des fois surmonté d'une poulie, étant un grenier, servant au stockage des récoltes. Côté ouest surtout, les façades portent encore des traces de porches, d'anciennes écuries, surmontées d'un espace de stockage.

Les maçonneries n'étant pas faites pour être vues, la plupart des façades sont recouvertes d'un enduit lisse de teinte sobre. Peu de recherche de décoration, quelques détails de chaînage d'angle, d'encadrement soulignant les ouvertures, de soubassement. ou un couronnement, souvent une génoise double ou triple, selon l'importance du bâtiment. Les volets ou persiennes sont en bois, les menuiseries sont peintes de couleurs plus vives.

préconisations

Pour toute intervention sur cet élément, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler»P.48.

Toute intervention sur un bâti de ce type visera à valoriser les caractéristiques du bâtiment: ordonnancement, proportion des baies, modénatures, enduits lisses, menuiseries bois ou métalliques, volets bois.

LES MAISONS SINGULIÈRES

FICHE
07

ADRESSE Les Logis
CADASTRE AO 214-245; Ai 203 -157
CATÉGORIE élément bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

la maison et son jardin

le café des Alpes

la maison ancienne

éléments bâtis du Bas Village qui diffèrent de la typologie dominante de maison villageoise : la maison et son jardin, le café des Alpes, la vieille maison ...

Au sein du hameau des Logis, certaines maisons se démarquent des autres par leur implantation ou leur niveau de détail:

*-**Le café des Alpes**, et la maison qui lui fait face. Ces 2 bâtiments de hauteurs équivalentes se retournent sur leurs angles et dégagent des places devant. Située au même niveau, ils constituent 2 piliers, des repères qui annoncent la séquence bâtie la plus dense du hameau. Le bâtiment du café des Alpes présente une volumétrie imposante. Il présente des détails: des peintures d'encadrements, un cadran solaire.*

*-**La maison et son jardin**, au 54 avenue Maurice Plantier. Indépendante des autres, elle dispose d'un jardin latéral qui apporte respiration et fraîcheur à cette séquence. Elle termine la rue par une véranda. Les ouvertures ont été remaniées, mais la trace de l'ancien porche reste encore visible.*

*-**La maison ancienne**, du 9bis rue du Grand Logis, unique par la forme de sa façade: courbe, elle se détache des autres en se bombant à ses extrémités. Construite en 1729, elle fait partie des plus anciennes maisons du hameau. C'est à partir de ce noyau que s'est développé le reste de la rue.*

préconisations

Pour toute intervention sur cet élément, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» P.48.

LES ALIGNEMENTS D'ARBRES
fiche 08
Les Logis
LES RESPIRATIONS PAYSAGÈRES
fiche 09
LA COOPÉRATIVE VINICOLE
fiche 10
LE DOMAINE DE ST HIPPOLYTE
fiche 18
Quartier de la Gare
LE HAMEAU DES LOGISSONS
fiche 11
Les Logissons

LES ALIGNEMENTS D'ARBRES

FICHE
08

ADRESSE le long de l'ex RN96
CADASTRE ensemble paysager
CATÉGORIE du nord au sud
MOTIF D'INTÉRÊT culturel et écologique
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver

alignement d'arbres de haute tige, cloison arborée. Sujets d'âges variés. Essences variées: Platanes, Robiniers, Pins, Micocouliers

1. Avenue Maurice Plantier - route de Pertuis

2. Avenue Maurice Plantier - centre

3. Avenue Maurice Plantier - Église

4. Avenue Maurice Plantier - quartier du Ventoux

5. Avenue de la Grande Bégude - zone d'activité

6. Avenue de la Grande Bégude - voie SNCF

7. Avenue des Logissons

8. Avenue des Logissons - route de Sisteron

L'ex RN 96 traverse l'intégralité du territoire communal du Nord au Sud, et de ce fait dessert les différents secteurs qui la bordent. Cette voie qui constitue l'axe principal est accompagnée ponctuellement le long de son parcours d'alignements de platanes, micocouliers, robiniers, marronniers, cyprès ou encore de haies arbustives...

Ces arbres de haute tige, aux silhouettes imposantes constituent un repère, un fil conducteur guidant le regard et offrant parfois un premier plan végétal de qualité sur des paysages malmenés. Doubles ou simples, continus ou disparates, ces alignements créent une succession de séquences intéressantes avec des principes d'ouverture et fermeture visuels ainsi que des jeux d'ombrage. Ils rythment le parcours et apportent confort aux déplacements doux.

La diversité des essences plantées augmente la qualité de la trame verte communale et favorise l'émergence d'ambiances multiples et contrastées (à un alignement simple de marronniers succède un double alignement de platanes).

préconisations

Préservation et renforcement de la trame verte constituée par l'ensemble des alignements d'arbres de part et d'autre de la voie.

Mesures de gestion visant à la pérennité et au maintien des sujets, telles que la taille d'entretien, le dégagement des pieds des sujets de toute surface perméable, anticipation du renouvellement des sujets malades ou âgés.

1. transition - respiration entre la zone d'activité / le centre ville / la plaine agricole

2. respiration - vue d'ensemble sur le vieux village

3. respiration au coeur de la zone d'activité

LES RESPIRATIONS PAYSAGÈRES FICHE 09

ADRESSE le long de l'ex RN96
CADASTRE BE55; BV 25; BR 26-84-50
CATÉGORIE élément paysager
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver

Parcelles non construites le long de l'ex RN 96

Ces poches vides, non construites, constituent des espaces de respiration au coeur d'une densité bâtie importante. Bien qu'éloignées, elles rythment le parcours de l'ex RN 96 et permettent au regard de s'échapper sur le paysage environnant.

Elles mettent en scène l'arrière-plan des perceptions visuelles; on voit très bien sur les photos ci-contre que l'absence de constructions, (résidentielle, activité ou autres) au premier plan permet d'apprécier pleinement la silhouette de Venelles «Le Haut» ou encore l'alignement de platanes en direction du domaine de Saint Hippolyte .

Ces «vides» aujourd'hui devenus les seuls, permettent de lire encore des éléments de patrimoine communal dans un paysage global parfois très chargé. Ils évitent les phénomènes d'enclavement sans possibilité d'ouverture visuelle sur les grandes composantes environnantes.

*1. La zone dite « **des Michelons**». Un projet d'«écoquartier»en attente.*
*2. Le terrain **en face de la coopérative**. Projet de logements et d'activités sur la moitié nord du terrain. Projet d'aménagement paysager en partie sud : jardin et bassin de rétention.*
*3. Bandes en friche au niveau de l'**intersection avec la voie ferrée** : évolution de la zone avec le projet de halte ferrée/pôle d'échange multimodal*

préconisations

Préservation dans les futurs projets de ces derniers cônes de visibilité sur le vieux-village. Les gabarits des constructions rendront possibles ces percées visuelles. Mise en retrait du bâti par rapport à la voie.

LA COOPÉRATIVE VINICOLE

FICHE
10

ADRESSE Avenue de la Grande Bégude
CADASTRE BR 113
CATÉGORIE ensemble paysager et bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

ensemble formé par le bâtiment principal de la coopérative et les platanes devant

Cet élément figure dans la base «inventaire du patrimoine culturel» du ministère de la culture.

Depuis 1924, la coopérative vinicole dresse sa silhouette tout en longueur le long de la route départementale. Elle est agrandie en 1953 par l'architecte Perrier puis en 1969 par l'architecte Collomp.

La façade sud, façade principale, est la plus remarquable et la plus atypique.
Elle présente 2 niveaux: au rez-de-chaussée les baies des fosses de réception de l'entrepôt agricole sont surmontées d'un auvent en plaques de fibrociment; le mur-pignon est couronné d'un fronton chantourné où figure le nom de la coopérative.

L'élévation ouest est percée d'une porte en plein cintre surmontée d'une terrasse. La façade ouest, côté rue, est relativement fermée. De fines ouvertures en longueur y sont percées régulièrement.

préconisations

Pour toute intervention sur cet élément, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» P.48.

Mesures de préservation et d'entretien des sujets végétaux. Mise en valeur de l'ensemble patrimonial par la requalification du parvis et des abords.

LE HAMEAU DES LOGISSONS

FICHE
11

ADRESSE Lieu dit «les Logissons»
CADASTRE BN
CATÉGORIE ensemble bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

ensemble de maisons accolées de part et d'autre de la route

Le hameau urbain des Logissons se confond aujourd'hui avec l'extension pavillonnaire du village et l'extension de la zone d'activité. Pourtant, il constitue un repère important le long de la départementale : une séquence d'entrée de ville, où la route se resserre presque en une rue avant la zone d'activités. Les arbres, notamment le grand platane, participent au signalement du hameau.

Le hameau est repéré en tant que persistance d'une forme urbaine dense: Les maisons sont mitoyennes, groupées en lignes de part et d'autre de la route. Gabarit en R+1, toiture à deux pans, prédominance des lignes horizontales. Pas d'alignement strict à la route, des retraits parfois importants. Ces espaces intermédiaires ont un potentiel d'espaces de transition mais ils sont peu qualifiés.

L'arrière coté «jardin» reste le lieu des pratiques domestiques et intimes, mais il tend lui aussi à la banalisation: développement sur le modèle pavillonnaire (maisons, clôtures, espaces extérieurs, qualité des matériaux...)

En limite de zone d'activité, dans un environnement hermétique, soumis à un fort trafic: quel pérénnité pour le maintien d'habitations en bord de voie?

préconisations

Pour toute intervention sur cet élément, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» P.48 et à la fiche 6 p.13.
Mise en valeur de la forme urbaine par ses aménagements extérieurs: maintien des espaces ouverts, clôtures plantées d'essences variées, jardins arborés.
Du fait de sa situation, les fonctions du hameau risquent d'évoluer: favoriser la mutation des habitations le long de la voie en locaux d'activités pour faire du hameau une valeur ajoutée au coeur de la zone d'activités. (polarité, services entreprises et salariés, centre de vie...). Toute intervention en RDC restera possible et devra faire l'objet d'un soin particulier, conçue en cohérence et dans le respect du bâti existant.

Plaine agricole

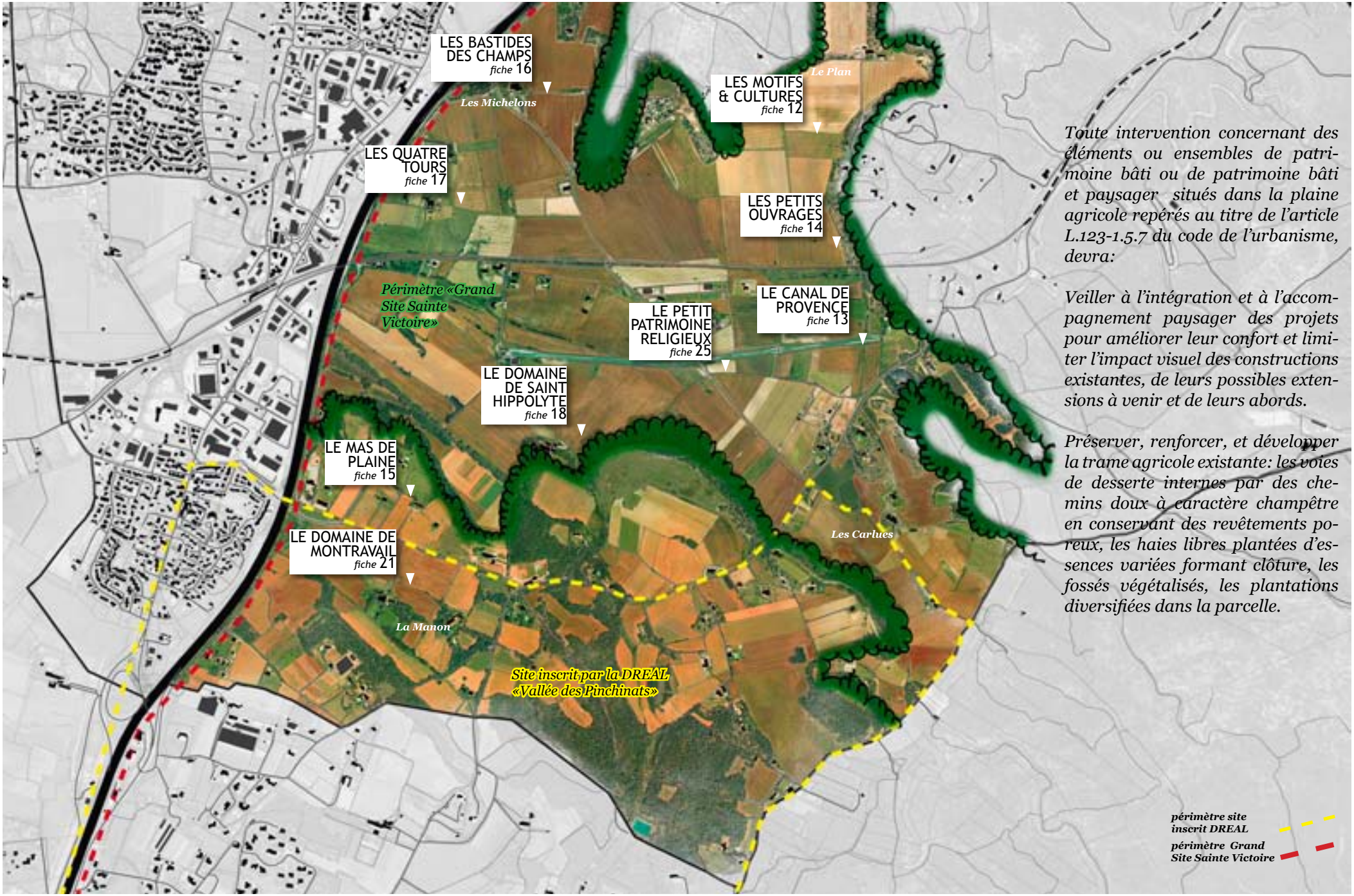
LES BASTIDES DES CHAMPS fiche 16
Les Michelons
LES MOTIFS & CULTURES fiche 12
Le Plan
LES QUATRE TOURS fiche 17
LES PETITS OUVRAGES fiche 14
Périmètre «Grand Site Sainte Victoire»
LE CANAL DE PROVENCE fiche 13
LE PETIT PATRIMOINE RELIGIEUX fiche 25
LE DOMAINE DE SAINT HIPPOLYTE fiche 18
LE MAS DE PLAINE fiche 15
LE DOMAINE DE MONTRAVAIL fiche 21
Les Carlues
La Manon
Site inscrit par la DREAL «Vallée des Pinchinats»
périmètre site inscrit DREAL
périmètre Grand Site Sainte Victoire

Toute intervention concernant des éléments ou ensembles de patrimoine bâti ou de patrimoine bâti et paysager situés dans la plaine agricole repérés au titre de l'article L.123-1.5.7 du code de l'urbanisme, devra:

Veiller à l'intégration et à l'accompagnement paysager des projets pour améliorer leur confort et limiter l'impact visuel des constructions existantes, de leurs possibles extensions à venir et de leurs abords.

Préserver, renforcer, et développer la trame agricole existante: les voies de desserte internes par des chemins doux à caractère champêtre en conservant des revêtements poreux, les haies libres plantées d'essences variées formant clôture, les fossés végétalisés, les plantations diversifiées dans la parcelle.

LES MOTIFS ET CULTURES

FICHE **12**

ADRESSE Le plan, La Croix de Pierre, Les Gailles ...
CADASTRE BL; BK; BI; BC; BH; BE; BD; BB
CATÉGORIE ensemble paysager
MOTIF D'INTÉRÊT écologique
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver

Ensemble formé par les motifs paysagers constituant le parcellaire agricole: cultures variées - arbres isolés - haies bocagères ou brise-vent - canaux - délimitation par une frange boisée

La plaine agricole se définit en «vase clos» sous la forme d'une «vaste poche» déconnectée des composantes urbaines. Délimitée de manière franche et radicale à l'Ouest par le tracé de l'autoroute A51 et de manière souple et découpée à l'Est par le massif forestier.

Les cultures d'oliver, de vigne, de céréales et d'arbres fruitiers dessinent un patchwork aux motifs de qualité: textures, formes et nuances différentes. Dans cette organisation, le bâti, signalé par un petit boisement, par la silhouette de gros sujets arborés qui se détachent de la plaine ou encore d'un alignement (plus ou moins disparate) le long d'un chemin d'accès, a su rester en retrait et conservé un caractère agricole.

Au Sud Est, la Vallée des Pinchinats, site inscrit depuis le 8 Mai 1969. Cet ensemble paysager se distingue du reste de la plaine par ses terres «rouges», contrastant avec le vert tendre de la vigne, et par l'implantation des bâtisses camouflées dans la pinède, dont seuls les arbres centenaires qui constituent les parcs des domaines émergent.

La frange boisée, composante essentielle dans la perception globale de ce paysage, constitue une interface entre la plaine agricole et les perceptions visuelles lointaines, notamment celle en direction de la Saint Victoire.

préconisations
Préservation des motifs paysagers agricoles (franges, roubines, ripisylves, bosquets, arbres remarquables...).
Maîtrise de la constructibilité dans la plaine (risque de mitage).

LE CANAL DE PROVENCE

FICHE
13

ADRESSE dans la plaine agricole
CADASTRE BI 18; BH30; BC103
CATÉGORIE élément paysager
MOTIF D'INTÉRÊT écologique, culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

canal, système d'irrigation, acheminement d'eau potable.

Principale source d'eau potable pour un grand nombre de communes rurales de Provence, le canal de Provence, dont les premières réalisations datent de 1964, contribue fortement à l'irrigation des terres agricoles. C'est par conséquent une composante génératrice de ce paysage.

Le canal est à l'origine de milieux riches en biodiversité; source d'eau pour la faune aviaire nichant dans les structures végétales à proximité (bosquets, haies, forêt).

L'eau qui est captée depuis le Verdon, principal affluent de la Durance, amène également une dimension régionale à l'ouvrage. Cette source d'approvisionnement permet d'inscrire la plaine à l'échelle du territoire.

Le canal est visible sur un court segment à l'intérieur de la plaine de Venelles. Ses abords constituent des espaces à enjeux. La compréhension des paysages et de l'occupation des sols dépend de sa présence.

préconisations

Maintien de la lisibilité de l'élément paysager dans la plaine (les vues sur le canal depuis les voies communales ne doivent pas être occultées).

Enjeux écologiques importants aux abords du canal.

LES PETITS OUVRAGES

FICHE
14

ADRESSE dans la plaine agricole
CADASTRE BL; BK; BI; BC; BH; BE; BD; BB
CATÉGORIE élément bâti
MOTIF D'INTÉRÊT historique, culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

éléments de patrimoine vernaculaire liés à l'agriculture : abris, cabanons, hangars, murets, puits, restanques ...

Cabanon au Guaraguay

Muret à Montravail

Restanques au Plan

Muret en pierres sèches aux Michelons

Ruine d'abri aux Carlues

Puits au Plan

Hangar en bois près du canal

Cabanon aux Gailles

L'ensemble de la plaine agricole de Venelles est jonché de petits ouvrages liés à la pratique de l'agriculture.

Ce patrimoine ordinaire, parfois laissé à l'abandon, renvoie à des pratiques qui, bien qu'ayant perdu de leur sens aujourd'hui, témoignent de la manière de cultiver le sol en Provence.

Ainsi, les cabanons, pour la plupart agricoles. Annexe au logement ou refuge au milieu des champs, ces abris servaient autrefois au stockage des grains, du matériel ou au repos des ouvriers. Le territoire agricole de Venelles est riche de ces constructions simples en moellons, bien souvent en ruines; quelques uns s'adaptent et sont restaurés, se détournant de leur usage premier.

On trouve aussi des aménagements en murets de pierre ou en restanques, qui permettent de cultiver un terrain en pente, de border une route ou de délimiter un terrain. On en observe encore quelques uns dans des quartiers résidentiels qui étaient autrefois des terres de culture.

Le réseau d'irrigation de la plaine se fait lui plutôt discret, pour la plupart souterrain. Les puits sortent de terre. Ces petites constructions circulaires en pierre sont une particularité de Venelles que l'on retrouve sur toute la commune (voir fiche n°25)

préconisations

Mesures d'entretien, de préservation et de restauration soignée de ces petits ouvrages.

LE MAS DE PLAINE

FICHE **15**

ADRESSE dans la plaine agricole
CADASTRE BL; BK; BI; BC; BH; BE; BD; BB
CATÉGORIE ensemble paysager et bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

ensemble représentatif d'une forme d'habitat rural dispersé dans la partie agricole de Venelles

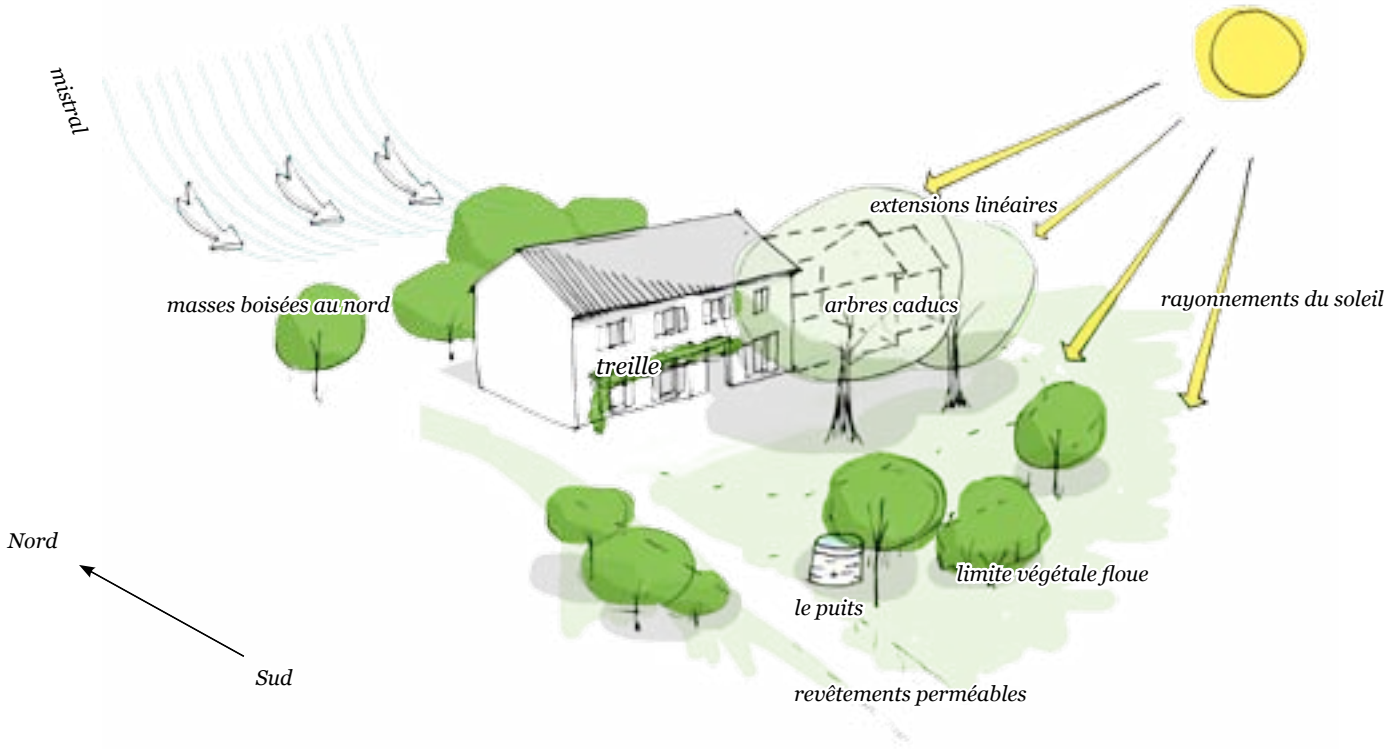

Le «mas de plaine», une construction simple, adaptée au climat méditerrannéen

Le Plan : façade sud ouverte, extensions décroissantes

Les Gailles: fermeture de la façade nord

Ancienne ferme, le «mas de plaine» est souvent aujourd'hui dévolu entièrement à sa fonction résidentielle.

C'est un volume simple à étage en longueur, le volume initial étant un parallélépipède couvert à 2 pentes en R+1. La forme est évolutive, elle supporte le déploiement linéaire d'annexes, plus rarement en L ou en U. Les extensions sont décroissantes.

L'orientation est nord-sud, ainsi le mas bénéficie de l'ensoleillement et se protège des vents. Généralement, seule la façade sud, la façade principale, est traitée: elle comporte l'entrée et les ouvertures. Leur répartition est irrégulière, plus rarement ordonnée et symétrique. Elle est parfois ornée d'une treille. La façade nord elle, est protégée et fermée au maximum. Le débordement de la toiture est assuré par une génoise, les toitures sont couvertes de tuiles de terre cuite, les menuiseries en bois sont peintes, les enduits lisses. Les teintes s'inspirent des couleurs du site. Peu de décoration, les matériaux simples et naturels.

Les abords sont aménagés : une terrasse devant la façade sud, ombragée d'arbres à feuilles caduques, qui apportent intimité et protection solaire en été et laissent passer les rayons en hiver. La clôture, si elle existe, suggère plus une limite qu'elle ne clôt réellement. Elle est traitée en finesse, au moyen de murets ou de végétaux. Présence éventuelle de puits, d'abreuvoir...

Revêtements de sol poreux, notamment pour les chemins d'accès.

LE MAS DE PLAINE

FICHE
15

ADRESSE dans la plaine agricole
CADASTRE BL; BK; BI; BC; BH; BE; BD; BB
CATÉGORIE ensemble paysager et bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

ensemble représentatif d'une forme d'habitat rural dispersé dans la partie agricole de Venelles

préconisations

Pour toute intervention sur cet élément, se référer aux prescriptions générales au bâti « à signaler» P.48.

Préservation de l'ensemble bâti et des motifs paysagers associés: mode d'implantation, volumétrie, ordonnancement et proportion des ouvertures en façade, modénatures, enduits, menuiseries et volets en bois, prolongements extérieurs et abords paysagers.

Logissons: arbres pare-soleil, végétation-clôture, revêtements poreux, matériaux naturels, teintes de la terre.

Le Garaguay : treille

dépendance à Montravail

Mas rattrapé par l'urbanisation le long de l'ex RN 96

Les Carlues : extensions linéaires autour d'un volume initial

LES BASTIDES DES CHAMPS

FICHE **16**

ADRESSE Dans la plaine agricole
CADASTRE BE 51-52; BL 43; BH 49-50; BL 48
CATÉGORIE ensemble paysager et bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

ensemble formé par les éléments bâtis bastide et dépendances et les motifs paysagers associés : arbres remarquables, allées, jardin...

Outre les grands domaines et les mas de plaine, la plaine abrite quelques petites bastides. Ces demeures rurales ont été au XVIIIème des résidences à la campagne pour des notables aixois. Moins ostentatoires que les «domaines», elles expriment cependant un certain statut social. Petits hôtels particuliers à la campagne, ils sont souvent liés à une activité agricole, donc à une ferme et à ses dépendances.

La résidence du maître est soignée: orientée au sud, la façade principale, généralement plus importante, monte jusqu'en R+2. La composition est travaillée: ordonnancement des ouvertures, recherche de symétrie dans le volume originel, encadrement de portes et perron en pierre, ouvertures parfois cintrées, génoises doubles, et parfois, toiture à pans multiples.

Autour de ce corps principal se développent la résidence du fermier et les greffes nécessaires à l'exploitation agricole.

Le statut de l'ensemble transparaît aussi par l'accompagnement paysager du bâti : le végétal est souvent travaillé : haies ou boisements protecteurs, plantations, pelouses, grands sujets, essences variées, allées d'arbres...

Leur évolution peut être très différente d'une bastide à l'autre: extensions en ruche autour des Michelons, en L autour de la Manon ou L inversé à côté de la Petite Bastide, isolée comme l'Américaine.

Aujourd'hui ces entités sont moins perceptibles car souvent re-divisées en plusieurs logements. Les espaces extérieurs sont cloisonnés, l'entretien des bâtiments est variable, les ensembles perdent de leur cohérence.

préconisations

Pour toute intervention sur cet élément, se référer à la fiche 15 p.25, aux prescriptions générales au bâti «à signaler» P.48.

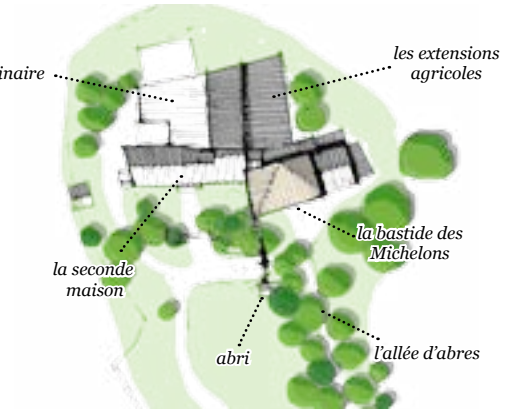

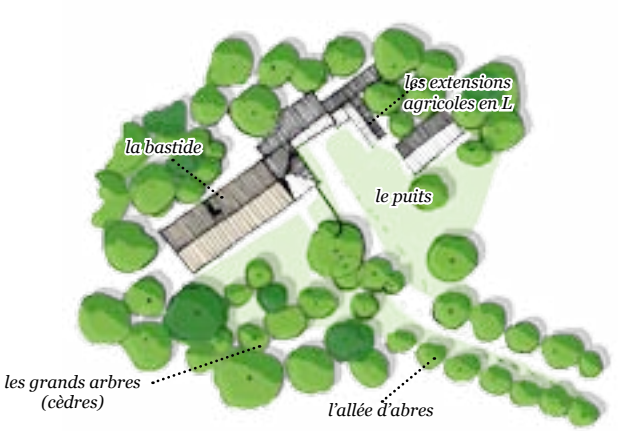

La Bastide des Michelons

La Manon

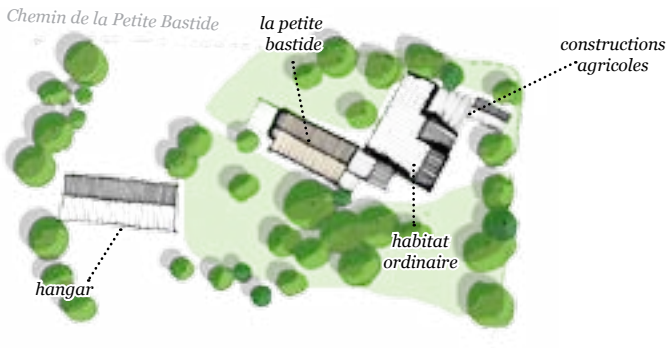

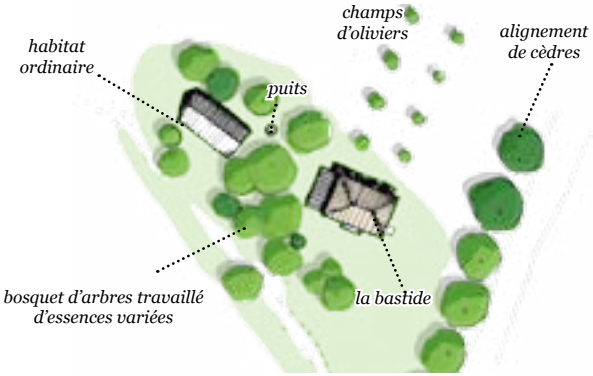

La Petite Bastide

L'Américaine

LES QUATRE TOURS

FICHE
17

ADRESSE chemin des 4 Tours
CADASTRE BH 93-94
CATÉGORIE élément bâti
MOTIF D'INTÉRÊT historique
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver

élément bâti de la bastide

source : assos.venelles.net

source : assos.venelles.net

bastide non accessible, fiché documentée d'après recherches et entretiens.

La construction du «château» des Quatre Tours, daterait du XVIIe ou du XVIe siècle. Sa forme a peu évolué depuis 1830. Cette construction fortifiée est l'une des plus anciennes de Venelles.

La bastide est de forme carrée, surmontée d'un toit à deux pans. Sa particularité et son nom proviennent du fait qu'à chacun de ses angles s'élève une tour circulaire.

La construction est peu ouverte mais protégée tout de même au sud par de grands platanes.

Elle est aujourd'hui divisée en 2 propriétés.

préconisations

Pour toute intervention sur cet élément, se référer aux prescriptions générales au bâti « à préserver» p.48.

Préservation de l'ensemble bâti : volumétrie, ordonnancement, modénatures, enduits, menuiseries et volets en bois.

Éviter le morcellement de la propriété par divisions successives. Mesures d'entretien et gestion unitaire de l'ensemble.

Propriétés & grands domaines

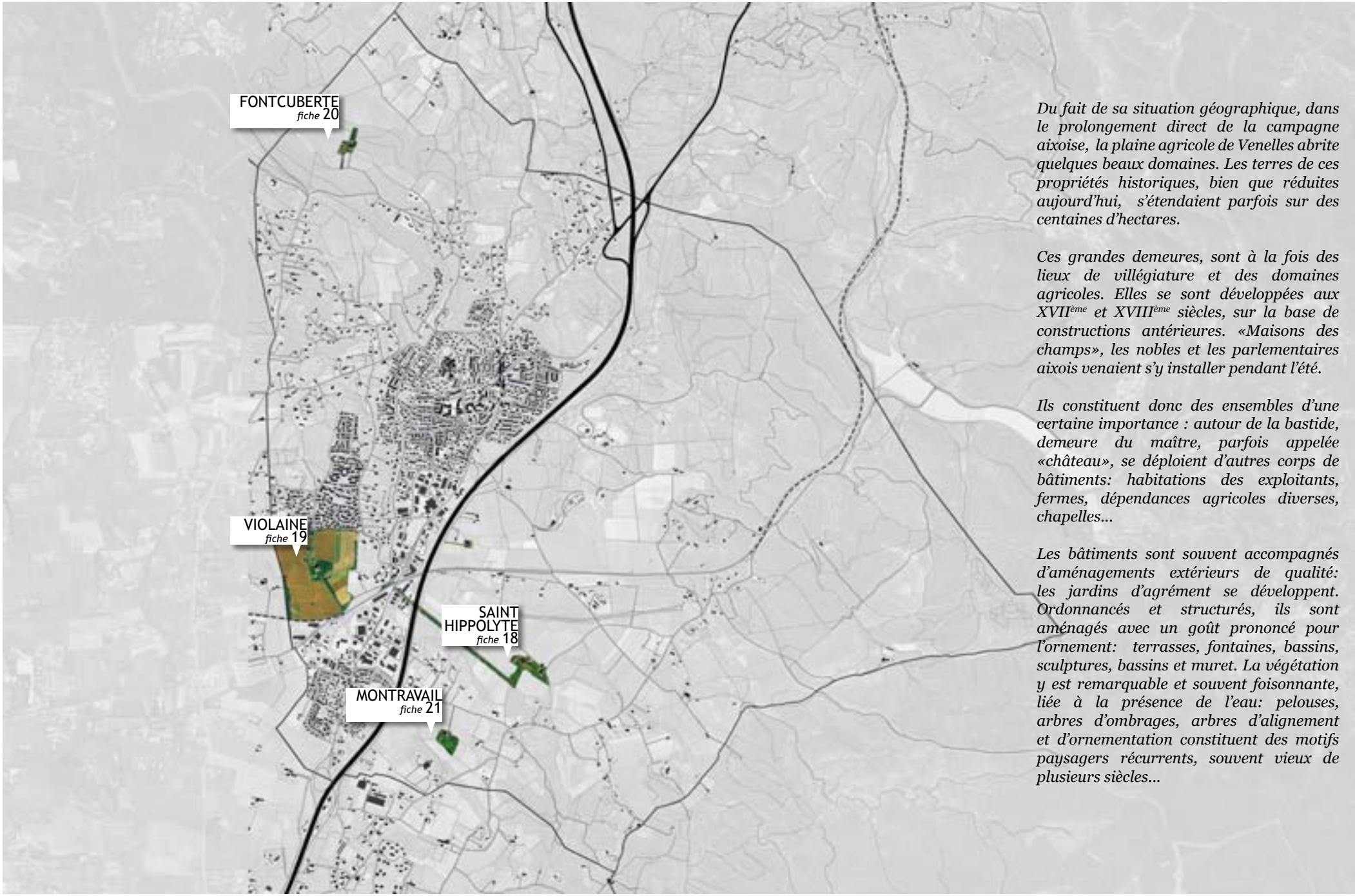

Du fait de sa situation géographique, dans le prolongement direct de la campagne aixoise, la plaine agricole de Venelles abrite quelques beaux domaines. Les terres de ces propriétés historiques, bien que réduites aujourd'hui, s'étendaient parfois sur des centaines d'hectares.

Ces grandes demeures, sont à la fois des lieux de villégiature et des domaines agricoles. Elles se sont développées aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, sur la base de constructions antérieures. «Maisons des champs», les nobles et les parlementaires aixois venaient s'y installer pendant l'été.

Ils constituent donc des ensembles d'une certaine importance : autour de la bastide, demeure du maître, parfois appelée «château», se déploient d'autres corps de bâtiments: habitations des exploitants, fermes, dépendances agricoles diverses, chapelles...

Les bâtiments sont souvent accompagnés d'aménagements extérieurs de qualité: les jardins d'agrément se développent. Ordonnancés et structurés, ils sont aménagés avec un goût prononcé pour l'ornement: terrasses, fontaines, bassins, sculptures, bassins et muret. La végétation y est remarquable et souvent foisonnante, liée à la présence de l'eau: pelouses, arbres d'ombrages, arbres d'alignement et d'ornementation constituent des motifs paysagers récurrents, souvent vieux de plusieurs siècles...

ST HIPPOLYTE
le socle agricole

FICHE **18**

ADRESSE lieu-dit «Saint Hippolyte»
CADASTRE BI
CATÉGORIE ensemble paysager
MOTIF D'INTÉRÊT écologique
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler / à préserver

Ensemble formé par les éléments socle agricole, Touloubre, franges boisées à signaler et grandes allées d'arbres à préserver

L'allée de Saint Hippolyte, allée d'arbres remarquable par sa longueur et sa diversité d'essences en alignements, partait de l'ex RN96 pour mener au domaine. Aujourd'hui raccourcie par l'autoroute, elle s'étalait sur près d'un kilomètre.

Le maintien d'une activité agricole autour du domaine est primordial pour sa qualité globale: le bâti, les allées d'arbres et la silhouette des grands arbres se découpent clairement de leur socle agricole, constitué de grandes parcelles de cultures homogènes.

préconisations

Maintien autant que possible d'une unité foncière agricole autour du domaine.

Inconstructibilité et préservation de la vocation agricole des sols alentours (réf. fiche 12).

Préservation et renouvellement des allées arborées sur toute leur longueur.

SAINT HIPPOLYTE
le domaine FICHE 18

ADRESSE lieu-dit «Saint Hippolyte»
CADASTRE BI
CATÉGORIE ensemble paysager et bâti
MOTIF D'INTÉRÊT historique écologique
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver

Ensemble formé par les éléments château + dépendances + pigeonnier + chapelle + bassin + murets + fontaine + jardin + allées d'arbres

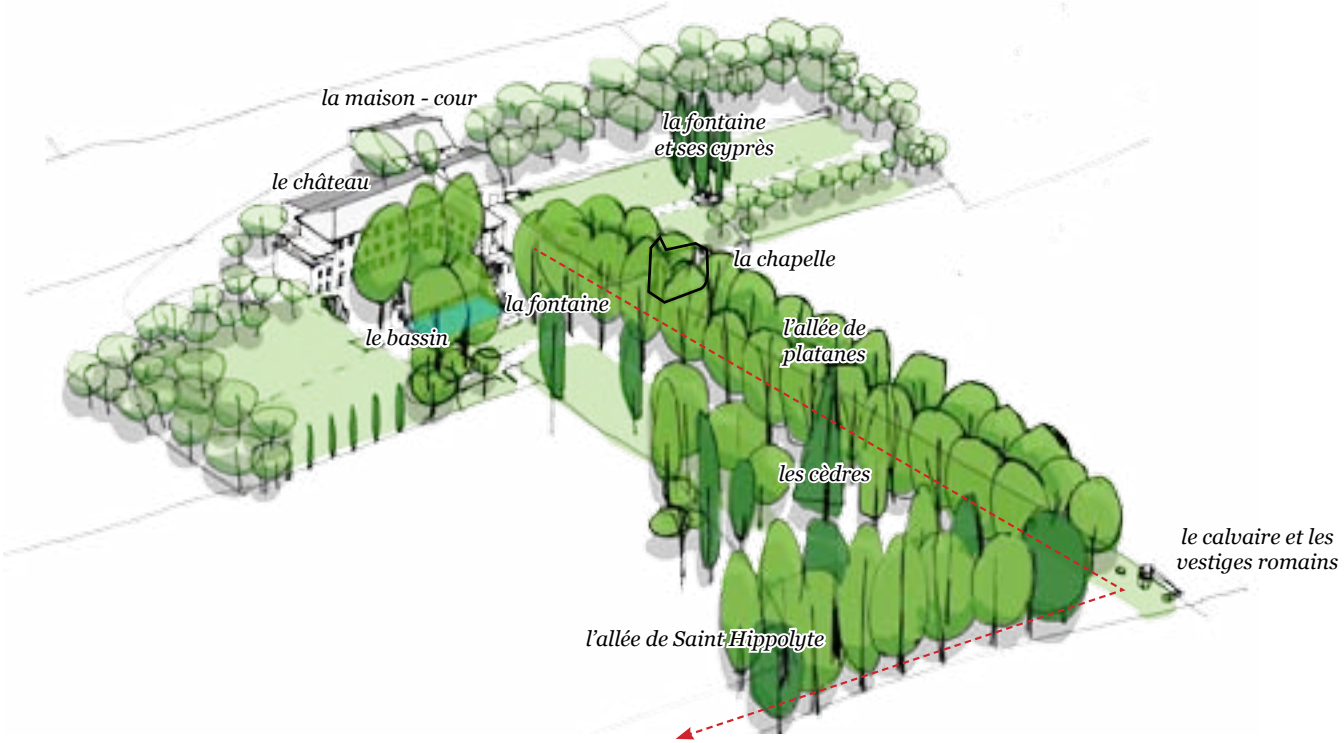

La façade sud du chateau

Le domaine de Saint Hippolyte est un des plus anciens domaines de la commune. Situé à l'intersection des sources de la Touloubre et d'une voie romaine d'Aix à Marseille, a connu plusieurs âges d'occupation : d'abord villa romaine puis prieuré rural de l'abbaye de Saint Victor, c'est une bastide depuis le XIVème siècle.

Le domaine est composé aujourd'hui du «château», remanié au XVIIème et au XVIIIème siècle. C'est un bâtiment haut de trois étages qui s'étend sur onze travées et se ferme en L. Les fenêtres sont hautes, parfois cintrées, les volets et menuiseries sont en bois. Une petite terrasse s'étend sur le devant de cette aile, + voûte en pierre.
A côté, une maison du XVIe en cour à l'arrière Devant, une petite chapelle plus récente, reconstruite en 1905 à la suite d'un tremblement de terre.

Autour du château des aménagements paysagers: le bassin, surmonté de sa balustrade du XVIIème, le pigeonnier circulaire, décoré de tuiles vernies et polychromes. A sa droite, une fontaine ancienne, qui proviendrait du château de Puyricard. Se déploie sur la droite un jardin en pelouses. En son centre, une fontaine de pierre, entourée de grands cyprès.
Plus au sud, au bout de l'allée de platanes qui débouche sur le château, un petit calvaire, à son pied, des ruines.

La ferme historique s'établit sur le base de murs romains.

SAINT HIPPOLYTE
le domaine

L'allée de Saint Hippolyte

La pelouse, la fontaine et les cyprès

L'allée de platanes jusqu'au château

La chapelle

Le bassin et le pigeonnier

La fontaine

L'oratoire

La fontaine

Le pigeonnier dans les champs

préconisations

Pour toute intervention sur cet élément, se référer aux prescriptions générales au bâti «à préserver» p.48.

Préservation de l'ensemble bâti et des motifs paysagers associés: volumétrie, ordonnancement, modénatures, enduits, menuiseries et volets en bois., aménagements extérieurs.

Mesures de gestion visant à la pérennité et au maintien des sujets végétaux.

Mesures d'entretien et gestion unitaire de l'ensemble de la propriété.

VIOLAINE
le socle agricole

FICHE **19**

ADRESSE lieu-dit Violaine
CADASTRE ensemble paysager
CATÉGORIE BS
MOTIF D'INTÉRÊT écologique
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler / à préserver

ensemble formé par les parcelles agricoles, espace ouvert, franges, à signaler et l'allée de platanes à préserver.

Un chemin d'accès, bordé d'un magnifique double alignement de platanes permet de rejoindre les bâtiments d'habitation et d'exploitation du Domaine de Violaine dissimulés derrière un épais écran arboré. On retrouve ici sur un espace réduit, plusieurs motifs paysagers qui rappellent le parcellaire agricole de la plaine. Alternance de cultures de vignes et céréales, boisements, haies...

Pressé au Sud par la zone d'activités, mis sous tension au Nord par un quartier résidentiel, cet espace agricole, ouvert, offre des points de vue sur les composantes paysagères environnantes , avec notamment un cône de vue sur la Sainte-Victoire. Cette vaste étendue aux teintes et nuances variées contribue à la qualité du cadre de vie des quartiers périphériques.

préconisations

Maintien autant que possible d'une unité foncière agricole autour du domaine.

Inconstructibilité et préservation de la vocation agricole des sols alentours (ref. fiche 12).

Préservation et renouvellement de l'allée de platanes dans toute sa longueur.

La silhouette arborée du domaine se détache de son socle agricole

VIOLAINE
le domaine

FICHE **19**

ADRESSE lieu-dit Violaine
CADASTRE BS 12
CATÉGORIE ensemble paysager et bâti
MOTIF D'INTÉRÊT historique écologique
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver

Ensemble formé par les éléments bâtis : bastide, ferme, chapelle, serre, dépendances, cabanons, sculptures, ouvrages hydrauliques, et paysagers: jardin d'ornement, parc, pelouses, arbres remarquables, ceinture boisée.

Le domaine est inscrit MH partiellement (Façades et toitures de la bastide, de la chapelle et des autres bâtiments des communs, ainsi que le parc comprenant les murs de clôture, terrasses, jardin de buis, murets, statues, fontaines, serre, système hydraulique et autres éléments constituant le parc (cad. B5 2) inscription par arrêté du 11 août 1993).

Domaine historique de Venelles, il n'était autrefois qu'une ferme, à laquelle on a progressivement ajouté des éléments, notamment la façade principale de la bastide, au 1er quart du XVIIIe siècle.

Le domaine est composé aujourd'hui de la bastide, qui forme une cour quasi-fermée avec la ferme à l'arrière et les serres, et quelques dépendances autour, notamment une petite chapelle de la fin du XVIIe. La bastide est relativement simple, ordonnancée et symétrique sur 5 travées. Les ouvertures sont légèrement cintrées. Hormis la triple génoise, l'emmarchement et l'encadrement en pierre de la porte d'entrée, la façade présente peu de détails. Un balcon en ferronnerie a été rajouté au cours du XXe siècle.

L'intérêt du domaine réside surtout dans ses extérieurs, et notamment dans le parc : la terrasse enherbée se prolonge en un jardin de buis, dessiné d'après les carnets de Lenôtre. Murets et végétation dessinent des allées qui s'enfoncent dans une épaisse végétation et mènent aux statues et fontaines. Le domaine se dissimule derrière un écran végétal, composé d'arbres centenaires d'essences variées.

La bastide, la chapelle et l'orangerie

VIOLAINE
le domaine

double alignement de platanes sur près de 300m, de la route au domaine

La chapelle de 1698

le jardin «à la française»

La ferme

les allées en étoile s'enfoncent dans le bosquet jusqu'aux sculptures

Ouvrages de l'ancien canal du Verdon

La présence de l'ancien du canal du Verdon a favorisé le développement de cette structure végétale de qualité.

Une longue allée de platanes traverse les champs et mène au domaine. Ces espaces agricoles ouverts et préservés participent activement à la qualité de ce domaine.

préconisations

Pour toute intervention sur cet élément, se référer aux prescriptions générales au bâti «à préserver» p.48.

Préservation de l'ensemble bâti et des motifs paysagers associés: volumétrie, ordonnancement, modénatures, enduits, menuiseries et volets en bois, jardins et aménagements extérieurs.

Mesures de gestion visant à la pérennité et au maintien des sujets végétaux.

Mesures d'entretien et gestion unitaire de l'ensemble de la propriété.

FONTCUBERTE
le socle agricole FICHE 20

ADRESSE lieu-dit Fontcuberte
CADASTRE AC 38-37
CATÉGORIE ensemble paysager et bâti
MOTIF D'INTÉRÊT écologique
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

domaine non accessible, ne permettant pas développer une fiche détaillée. fiche documentée d'après recherches et entretiens

Ce lieu en bordure du piémont forestier, constitué de «langues agricoles» met en scène toutes les composantes du parcellaire agricole: culture de céréales et oliveraies, alignement d'arbres, boisements, haies, murs en pierres...

Le domaine de Fontcuberte s'inscrit en discrétion à l'ombre de grands arbres. C'est un espace riche de séquences et textures alternant espaces ouverts et fermés, lisières et points de vue remarquable sur la plaine de la Durance et le Lubéron.

Fontcuberte devient une seigneurie en 1545.
Le domaine bâti: le «château» de Fontcuberte, une bastide du XVIIème siècle, construite à l'emplacement d'un pavillon de chasse. Bassin d'eau au nord. Une chapelle. Le «pigeonnier aux milles trous»

préconisations

Pour toute intervention sur cet élément, se référer aux prescriptions générales au bâti «à préserver» p.48.

Maintien autant que possible d'une unité foncière agricole autour du domaine.

Inconstructibilité et préservation de la vocation agricole des sols alentours (ref. fiche 12).

MONTRAVAIL
le socle agricole FICHE 21

ADRESSE lieu-dit Montravail
CADASTRE BL
CATÉGORIE ensemble paysager
MOTIF D'INTÉRÊT écologique
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

ensemble formé par les éléments socle agricole + grands arbres + limites boisées

Le domaine de Montravail se développe en retrait de la route. Les bâtiments s'enfoncent dans l'épais boisement qui entoure et protège le domaine. De cette masse végétale émergent la silhouette des plus grands arbres.

Depuis la route, un muret de pierre souligne délicatement les talus des champs et indique l'entrée. Le chemin qui y mène traverse les champs. Son revêtement est poreux.

préconisations

Maintien autant que possible d'une unité foncière agricole autour du domaine.

Inconstructibilité et préservation de la vocation agricole des sols alentours (réf. fiche 12).

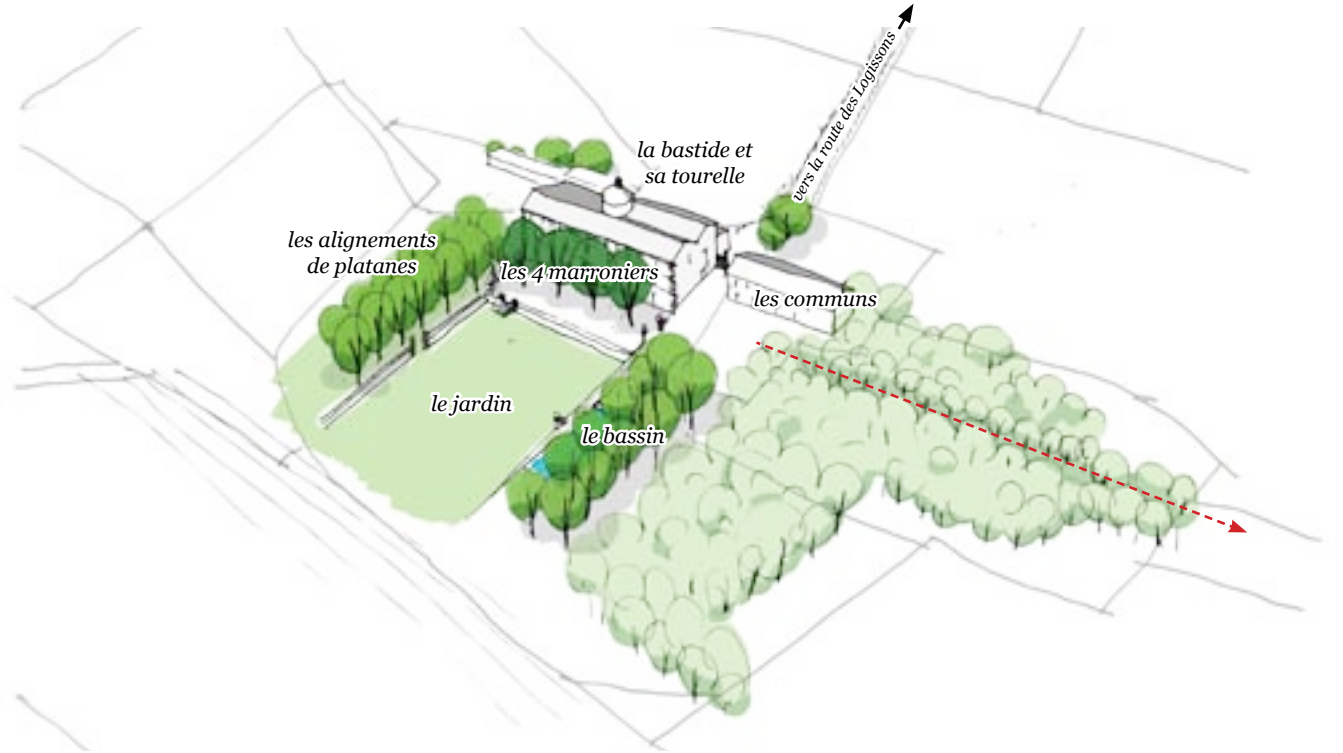

LE DOMAINE DE MONTRAVAIL
le domaine FICHE 21

ADRESSE lieu-dit Montravail
CADASTRE BL
CATÉGORIE ensemble paysager et bâti
MOTIF D'INTÉRÊT historique, culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver

ensemble formé par les éléments bâtis bastide et communs, et les éléments paysagers jardin, bassin, alignements de platanes et marronniers.

domaine non accessible, fiche documentée d'après recherches et entretiens

Le domaine de Montravail est vieux de quatre siècles. Il devient une seigneurie en 1568. Le bâti principal, qui date vraisemblablement du XVIIIe siècle, s'élève sur deux étages et demi. Il est composé de 2 bâtiments de gabarits similaires accolés. Il est surmonté en son milieu d'une tourelle circulaire coiffée d'un toit pyramidal.

La façade sud est large, sur 8 travées. Elle est largement ouverte sur une terrasse agréablement ombragée de grands marronniers. Cette terrasse se prolonge en contre-bas par une pelouse, ceinte de murs en pierres.

De majestueux alignements de platanes se déploient en rangées multiples de part et d'autre de ce jardin. L'accès se fait par le nord au moyen d'un petit chemin à travers champs.

préconisations

Pour toute intervention sur cet élément, se référer aux prescriptions générales au bâti «à préserver» p.48 et aux prescriptions spécifiques au patrimoine bâti de la plaine agricole P.49.

Préservation de l'ensemble bâti et des motifs paysagers associés: volumétrie, ordonnancement, modénatures, enduits, menuiseries et volets en bois, aménagements extérieurs et jardins. Mesures de gestion visant à la pérennité et au maintien des sujets végétaux.

Mesures d'entretien et gestion unitaire de l'ensemble de la propriété.

LE VALLON DES CAPONS
fiche 29
LE GROUPEMENT DE MAISONS DENSES DANS LA PENTE
fiche 22
LA FORET DE VENELLES SAINTE CROIX
fiche 28
LA TOULOUBRE
fiche 27
éléments transversaux présents sur l'ensemble du territoire communal
LA COULEUR, LA MATIERE
fiche 23
LES ARBRES REMARQUABLES
fiche 24
LE PETIT PATRIMOINE RELIGIEUX
fiche 25
LE PATRIMOINE DE L'EAU
fiche 26

LE GROUPEMENT DE MAISONS DENSES DANS LA PENTE

FICHE **22**

ADRESSE allée de Castellas
CADASTRE AE 15
CATÉGORIE ensemble bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

google street view

ensemble de 8 maisons

Un ensemble de 8 maisons modernes dans la pente, en implantation dense dans la pente. Construites en 1966 par l'architecte J-P Frapoli, elles sont constituées de pierre de Rognes. Les toits terrasses sont soulignés par un bandeau peint en blanc.

Par le jeu des décrochés entre les bâtiments, la simplicité des volumétries et leur découpage, leur insertion paysagère linéaire est remarquable. Le jeu des hauteurs et l'insertion dans la pente des bâtiments fait que les vues sont préservées depuis l'espace public.

La qualité des clôtures (muret bas maçonné+ ferronnerie avec végétal) contribue à la qualité de l'ensemble. A l'entrée, un garage en longueur permet de garer les voitures à l'extérieur des parcelles.

Cette opération, datant des années 1960, remplit les objectifs recherchés aujourd'hui en terme de développement durable :

-certaine densité,
-prise en compte de la topographie du site.
-orientation des logements (larges ouvertures au sud, protection au nord)
-logements traversants, qualités de ventilation
-matériaux sains de qualité,
-bonne insertion paysagère et vues préservées,
-voies d'accès minimisées, place réduite accordée à la voiture.

préconisations

Pour toute intervention sur cet élément, se référer aux prescriptions générales au bâti «à signaler» p.48.
La qualité de cette référence en fait un exemple à suivre pour des constructions denses nouvelles dans des secteurs en pente.

LA COULEUR, LA MATIÈRE

FICHE
23

ADRESSE toute la commune
CADASTRE toute la commune
CATÉGORIE élément bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

teintes d'enduits, tons d'ocre

détail d'enduit au domaine de Violaine

détail d'enduit à Venelles Le Haut

ferme au Grand Puits

couleurs du paysage

un mas dans la plaine agricole

façade de Venelles Le Haut

A Venelles, sur les façades anciennes, les enduits tirent souvent sur les mêmes coloris, quelle que soit la fonction du bâtiment - ferme-maison de village - bastide...

Des tons ocres avec de légères variations qui font pencher la balance tantôt vers du rosé soutenu, tantôt vers de l'ocre, des teintes qui se marient parfaitement avec le paysage environnant, car elles font écho aux teintes des terres locales ...

La couleur de la façade est parfois amenée par un badigeon mais le plus souvent, l'enduit est teinté dans la masse, cette coloration est due au sable qui provient du site immédiat. Le sable était très souvent un sable de terre, pris sur le lieu après avoir été débarrassé de la première couche végétale, sable différent du sable de plage ou de rivière.

préconisations

Conservation et entretien régulier de ces enduits. Mise en place d'une palette de couleurs et matériaux de façade.

LES ARBRES REMARQUABLES

FICHE
24

ADRESSE toute la commune
CADASTRE toute la commune
CATÉGORIE éléments paysagers
MOTIF D'INTÉRÊT écologique, culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver

éléments ou ensembles d'arbres remarquables

1.Les 2 platanes des Logis

5. allée de Saint Hippolyte

2. platane aux Logissons

3. murier blanc aux Carlues

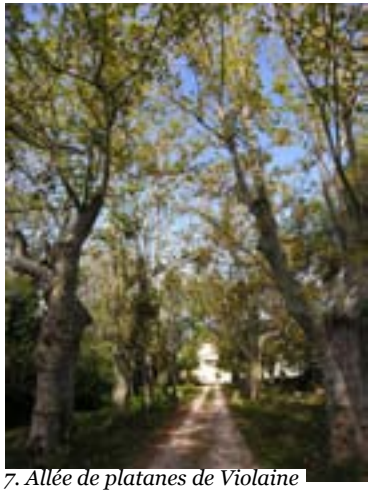
7. Allée de platanes de Violaine

6.Haie de chênes dans la ZI

6. Chênes dans la ZI

4. Peupliers noirs à St Hippolyte

1. Les 2 platanes des Logis

2. Platane dans un jardin privé aux Logissons

éléments inventoriés par le Grand Site Sainte Victoire :

3. Mûrier blanc à fruits noirs dans la campagne des Carlues, témoin de la sériculture.

4. Peuplier noir sur le chemin de St Hippolyte

5. Allée de Saint Hippolyte : platanes, cèdres, marronniers, pins, sapins, érable, sycomore, Tilleul à petites feuilles, Frêne commun. Alignement rare de 15 espèces différentes, une diversité exceptionnelle en alignement.
les 2 platanes de l'intersection au centre
le platane dans le jardin

6. Ensemble de 28 chênes pubescents dans la Z.I. de la Touloubre

7. Frênes, érables de Montpellier, arbres de Judée et double alignement de platanes au domaine de Violaine

8. Cyprès communs proches de la Manon

9. Hauts platanes devant le château de Saint Hippolyte et un très haut peuplier blanc à l'angle droit de l'alignement de platanes, cèdres et marronniers amenant à la demeure, ainsi que l'allée de platanes, au domaine de Saint Hippolyte.

préconisations

Sujets à préserver, conserver et entretenir.

LE PETIT PATRIMOINE RELIGIEUX FICHE 25

ADRESSE toute la commune
CADASTRE toute la commune
CATÉGORIE élément bâti
MOTIF D'INTÉRÊT historique, culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

éléments isolés liés à une pratique religieuse : croix, calvaires, oratoires, chapelles...

Sur tout son territoire, la commune de Venelles recèle de petits objets ou monuments, plus ou moins visibles, liés à une pratique religieuse :

Monuments, croix de pierre ou métalliques, oratoires sur les bas-côtés, calvaires ...

Un patrimoine religieux important, auquel s'ajoutent les petites chapelles, liées aux domaines historiques de la commune, ou la Chapelle Saint Anne chemin des Gailles

préconisations

Mesures d'entretien, de préservation sans changement de destination et de restauration de ces petits monuments.

la Croix de Pierre, 1631

Croix à Venelles le Haut

Oratoire à la Tuilerie

Croix métallique place du Château

chapelle du domaine de St Hippolyte

Oratoire à Fontcuberte

Chapelle à St Hippolyte

la chapelle du domaine de Violaine

la chapelle St Anne

FICHE
26

ADRESSE toute la commune
CADASTRE toute la commune
CATÉGORIE élément bâti
MOTIF D'INTÉRÊT historique, culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

puits, fontaines, réservoirs, canaux…

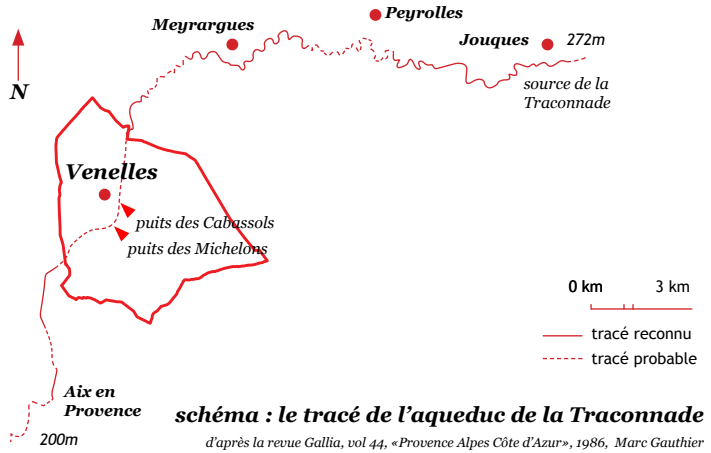

schéma : le tracé de l'aqueduc de la Traconnade
d'après la revue Gallia, vol 44, «Provence Alpes Côte d'Azur», 1986, Marc Gauthier

Fontaine aux Logis, 1868

Le canal de Provence

puits à Venelles Le Haut

le château d'eau

puits rue Eugène Bertrand

ouvrages le long de l'ancien canal du Verdon ; randomania.fr

puits au Plan

L'histoire de Venelles est intimement liée à celle de l'eau : traversée de rivières, la Touloubre y prend sa source à Saint Hippolyte, les canaux, aériens ou souterrains, la parcourent.

Déjà du temps des romains, l'aqueduc de la Traconnade traversait la commune pour transporter l'eau de Jouques à Aix sur près de 45km. A Venelles, le tracé est souterrain, mais on trouve encore quelques vestiges, qui sortent de terre sous forme de puits d'entretien aux Cabassols et aux Michelons.

L'ancien canal du Verdon irriguait la plaine et en passant par les domaines de Violaine et de Saint Hippolyte. L'ouvrage est aujourd'hui à sec, remplacé en 1971 par le canal de Provence. Il en reste tout de même quelques traces, notamment des petits ponts, proches de Parrouvier.

La silhouette singulière de l'église est due à la construction d'un château d'eau à son emplacement, au point culminant de la colline.

Par ailleurs, les puits constellent le territoire communal, que ce soit dans le vieux village, aux Logis ou dans les zones agricoles, témoins d'un réseau souterrain développé.
(un recensement des puits de Venelles est en cours, réalisé par l'association ARPAV)

Une fontaine (angle M. Plantier/ grand Logis)

préconisations

Mesures d'entretien, de préservation et de restauration de ces petits ouvrages.

LA TOULOUBRE

FICHE
27

ADRESSE Sud de la commune
CADASTRE BI; BP; PO
CATÉGORIE ensemble paysager
MOTIF D'INTÉRÊT écologique
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver

Cours d'eau, structures végétales associées, ripisylves.

La Touloubre, qui traverse une partie du département des Bouches-du-Rhône jusqu'à l'Étang de Berre, 60km plus loin, prend sa source à Venelles à proximité du château Saint-Hippolyte dans la plaine agricole(1). Elle appartient au réseau trame verte et bleue des Bouches-du-Rhône. Elle est accompagnée sur une grande partie de son parcours d'une ripisylve riche en biodiversité.

Après avoir traversé l'ex RN 96, par le coeur de la zone d'activité(2), elle poursuit son parcours en direction de l'ouest dans la plaine(3) .

préconisations

Maintenir et préserver la qualité du milieu écologiquement sensible. Entretien des berges et de la ripisylve.

Valoriser sa présence sur le secteur de la zone d'activités notamment en s'en servant de support pour liaisons douces.

1.Entrée du château St Hippolyte

2. Traversée de la Zone d'Activité

3. Secteur périphérique nord de la zone d'activités

LA FORET DE VENELLES

SAINTE CROIX

FICHE **28**

ADRESSE Les Fauris
CADASTRE BT104; BZ 31
CATÉGORIE ensemble paysager
MOTIF D'INTÉRÊT écologique
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

Massif boisé, espace de jeux et loisirs, promenades, randonnées.

Sainte Croix est une forêt de pins située au Nord Ouest de la commune à proximité de quartiers résidentiels.

C'est un lieu privilégié pour les randonnées et activités de loisirs proche du centre urbain.

préconisations

Maintenir l'unité foncière du massif boisé.

Préservation de l'ouverture au public et de la qualité de l'ensemble: tout nouvel aménagement devra s'intégrer au cadre «naturel» existant, en respectant le milieu écologique et le contexte paysager (revêtements de sols, choix du mobilier, tracés des parcours....).

LE VALLON DES CAPONS

FICHE
29

ADRESSE Les Capons
CADASTRE AD ; AB
CATÉGORIE ensemble paysager
MOTIF D'INTÉRÊTécologique
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver

ensemble formé par les murets de pierres, petites routes et végétation de chênes

Le vallon des Capons offre une ambiance de sous-bois, intime, avec de rares ouvertures visuelles sur le paysage environnant.

Il est jalonné de demeures discrètes en retrait de la route, de petits murs en pierre qui signalent un accès. Les chênes blancs accompagnant le tracé de la route, créent des jeux d'ombre et de lumière. C'est un espace confiné, fermé, dominé par la chênaie.

Lieu calme et introverti, qui contraste avec les composantes urbaines et agricoles présentes sur le territoire communal.

préconisations

Mesures d'entretien, de préservation et de restauration des murets en pierre.

Maintenir le gabarit actuel de la voie.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU TITRE DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER (ART. L.123.1.5.7 DU C.U.)

Tous les travaux affectant des ouvrages faisant l'objet d'une ***protection particulière au titre de l'article L123-1-5-7 du code de l'urbanisme,*** *et repérés sur le plan de zonage, doivent préserver et mettre en valeur les éléments caractéristiques, dudit patrimoine* ***en raison de leur qualité architecturale, de leur rôle de témoin au regard de l'histoire de la commune ou de l'intérêt de leur présence dans le paysage de Venelles.***

Sauf contrainte(s) technique(s) forte(s) liée(s) à l'état de la ou les constructions (désordre irréversible dans les structures par exemple), tout projet portant sur une démolition (totale ou partielle), une réhabilitation, une extension ou une surélévation des constructions ou ensembles bâtis identifiés, ou situé à proximité immédiate, peut être refusé dès lors qu'il porte atteinte, de par son implantation, sa volumétrie ou le traitement des façades et toitures, aux caractères culturels, historiques ou écologiques des constructions ou sites identifiés.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU TITRE DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER (ART. L.123.1.5.7 DU C.U.)

Prescriptions générales applicables au patrimoine bâti «à signaler»

Toute intervention concernant des éléments ou ensembles de patrimoine bâti ou de patrimoine bâti et paysager repérés au titre de l'article L.123-1.5.7 du code de l'urbanisme, dont le niveau d'intérêt est «à signaler», doit:

Assurer l'insertion des nouvelles constructions dans le contexte d'ensemble.

Préserver la composition originelle des façades et l'ensemble des modénatures du bâtiment cité.

Limiter les dispositifs techniques en façade : dans le cas de travaux de réhabilitation ou de rénovation, les mécanismes de fermeture des baies (volets roulants, rideaux de fer) peuvent être interdits. A défaut, les caissons doivent être implantés à l'intérieur des constructions. Intégrer les dispositifs et équipements de climatisation et de traitement d'air à l'intérieur des constructions, ou sur des terrasses non visibles depuis les emprises publiques.

La création architecturale restera possible avec l'avis de l'architecte conseil de la commune (restructuration, extension), à condition qu'elle soit cohérente avec la forme et la composition du bâti d'origine

Préserver le caractère végétal et/ou arboré du terrain pour tout aménagement dans les emprises identifiées. Les arbres de qualité doivent être conservés, sauf pour un motif d'intérêt général lié à la sécurité ou à l'état phytosanitaire du spécimen.

Prescriptions générales applicables au patrimoine bâti «à préserver»

Toute intervention concernant des éléments ou ensembles de patrimoine bâti ou de patrimoine bâti et paysager repérés au titre de l'article L123-1.5.7 du code de l'urbanisme, dont le niveau d'intérêt est «à préserver», doit en plus:

Proscrire des extensions ou surélévations lorsqu'elles portent atteinte aux volumétries originelles.

Proscrire les nouveaux percements sur les façades principales et les intégrer à la composition d'ensemble sur les façades secondaires ou les extensions.

P.M: Les éléments ou ensembles de patrimoine paysager seul, repérés au titre de l'article L123-1.5.7 du code de l'urbanisme, ne font pas l'objet de prescriptions générales.

Pour toute intervention concernant ces éléments ou ensembles, se référer aux préconisations spécifiques à l'élément ou à l'ensemble, indiquées dans chacune des fiches d'identification.